

## LA SOUS-DIRECTION DES TERRITOIRES (SDT)

La SDT pilote l'animation de la politique sociale territoriale, assure les missions d'accueil et d'accompagnement, de délivrance des prestations sociales, mais aussi de gestion des résidences et clubs seniors. Elle s'appuie pour cela sur les 17 Espaces parisiens des solidarités (EPS) organisés par arrondissement. Les EPS sont chargés de l'instruction et de la décision des aides sociales facultatives municipales, de l'instruction des aides sociales légales déléguées par le Département, du suivi social des usagers par des travailleurs sociaux; de la gestion des établissements extérieurs qui leur sont rattachés (restaurants, clubs, résidences...). La SDT regroupe aussi la Fabrique de la Solidarité ainsi que les bureaux de l'accès aux droits sociaux et des services sociaux.



## LES 4 MISSIONS TRANSVERSALES DE LA DSOL

En plus des cinq sous-directions qui la composent, la direction des Solidarités comprend quatre missions dites « transverses » : l'observatoire social, la mission Urgences sociales (Mus), la mission Management et Accompagnement des Changements (MMAC) et la mission Communication (Micom). Toutes directement rattachées à la direction, leur activité fait cependant appel à des compétences différentes : management, production d'études, communication, conduite de politique publique... Leur point commun : un champ d'action qui s'étend à l'ensemble des services et établissements de la DSol.



## LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES (SDR)

La SDR est chargée de répondre aux besoins des agentes et agents de la direction des Solidarités. Elle pilote ainsi l'ensemble des fonctions supports : les ressources humaines ; la prévention des risques professionnels, la santé et la qualité de vie au travail ; les finances et affaires juridiques ; l'approvisionnement (marché, comptabilité et logistique) ; les systèmes d'information ; les travaux et le patrimoine immobilier. La SDR a pour spécificité d'être à la fois une sous-direction support et une sous-direction opérationnelle, car elle assure aussi la gestion des restaurants Émeraude et Solidaires. Elle comprend aussi deux missions transverses et stratégiques : l'une en charge des enquêtes administratives et l'autre responsable de la gestion de crise et du contrôle interne.



## Chiffres clés DSol



**8 850** agent.e.s



**5** sous-directions



**340** sites



**2 Md€** de budget  
de fonctionnement

**+ 340 000** bénéficiaires  
d'aides sociales

Mission communication de la direction des Solidarités  
Octobre 2023 - 7123.DC.ITP.DSOL



# La solidarité au cœur de nos métiers

Direction des solidarités



Des agents | Des établissements | Des dispositifs

**L**a direction des Solidarités (Dsol) a été créée en avril 2022 selon le souhait d'Anne Hidalgo, maire de Paris, et de Léa Filoche, son adjointe chargée des solidarités, de la lutte contre les inégalités et l'exclusion.

La DSol résulte de l'unification de deux entités: la direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)

et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Sa création est une réponse à plusieurs enjeux déterminants: l'unification de la gouvernance de l'action sociale parisienne; un accès facilité pour toutes et tous aux services sociaux et médico-sociaux municipaux, un meilleur accueil des usagers avec la garantie d'une cohérence et d'une continuité de leur parcours; des interlocuteurs mieux identifiés pour les élus municipaux et les partenaires...

Organisée en 5 sous-directions et regroupant près de 9000 agentes et agents, la direction des Solidarités a pour vocation d'apporter une aide aux Parisiennes et aux Parisiens en difficulté, de soutenir, d'accompagner et d'héberger les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, d'assurer l'insertion et la lutte contre les exclusions ainsi que la prévention et la protection de l'enfance.



### LA SOUS-DIRECTION DE L'AUTONOMIE (SDA)

**L**a SDA propose et met en œuvre la politique de la Ville en faveur des 187 000 Parisiennes et Parisiens en situation de handicap, des 470 000 séniors et de leurs aidantes et aidants. Elle s'organise en deux pôles: le pôle « pilotage et parcours » pilote les politiques parisiennes pour les séniors et les personnes en situation de handicap, en lien avec de nombreux partenaires. Ce pôle assure le suivi des 515 établissements médico-sociaux, développe des actions pour la vie sociale de ces publics, gère l'attribution des aides sociales à l'autonomie, accompagne et contrôle les services et des établissements... De son côté, le « pôle opérateur » assure la gestion des 15 Ehpad et 6 plateformes d'aide et de soins à domicile ainsi que des 22 résidences autonomie et 101 résidences appartement.



### LA SOUS-DIRECTION DE L'INSERTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (SDILE)

**C**omposée d'un pôle « insertion et lutte contre l'exclusion » et d'un pôle « insertion par l'hébergement et le logement », la SDILE est en charge des dispositifs d'aide aux personnes les plus vulnérables. Il s'agit d'apporter une réponse aux besoins primaires (hébergement, alimentation...) et d'accompagner ces publics précaires dans une logique d'insertion sociale et professionnelle. À la fois stratège et opératrice, la SDILE définit les politiques publiques et pilote les opérateurs: elle gère de nombreux établissements d'accueil du public (centres d'hébergement, ESI, PSA...), produit de nombreux documents stratégiques (pacte parisien de lutte contre l'exclusion, plan parisien d'insertion par l'emploi...) et mène des actions emblématiques (Nuit de la Solidarité).



### LA SOUS-DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SDPPE)

**L**a SDPPE a pour missions de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leur rôle, d'accompagner les familles et de protéger les enfants lorsque cela est nécessaire. Pour exercer ces missions de protection, elle peut mettre en œuvre plusieurs mesures administratives ou judiciaires: mesures de milieu ouvert (accompagnement de l'enfant au sein de sa famille) ou mesures d'accueil lorsqu'une séparation est nécessaire pour protéger l'enfant. Son bureau du service social scolaire permet un repérage des familles en difficultés et la mise en place d'actions de prévention. La SDPPE intervient aussi auprès des jeunes adultes de moins de 21 ans. La sous-direction gère notamment 13 établissements de l'aide sociale à l'enfance et 8 services d'accueil familial.